
PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC ÉOLIEN À SAINT-ULRIC, SAINT-LÉANDRE ET SAINT-DAMASE

LISTE DES RÉQUERANTS

1. Northland Power
2. M^{me} Andrée Girard
3. M^{me} Michèle Thibault
4. Groupe de résidents du village de Saint-Léandre représenté par M^{mes} Louiselle B. Ouellet et Marie Baillargeon et M. Pierre Bernier
5. Municipalité de Saint-Ulric
6. Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent
7. Municipalité de Saint-Léandre
8. Groupe de résidents du lac Malfait représenté par M^{me} Suzelle Beaulieu, MM. Jean-Guy Kirouac et Jean-Claude Bouchard
9. M^{me} Diane Bergeron et M. René Chouinard
10. M. Ghislain Lamarre



NORTHLAND POWER

Toronto, le 9 février 2006

M. Thomas J. Mulcair
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec
Édifice Marie-Guyart, 30 e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet: Projet d'aménagement d'un parc éolien à Saint-Ulric Saint-Léandre -
 Demande d'audiences publiques**


Monsieur le Ministre,

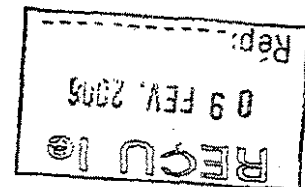
Éoliennes Saint-Ulric Saint-Léandre S.E.C. a récemment déposée une étude d'impact sur l'environnement portant sur le Projet d'aménagement d'un parc éolien à Saint-Ulric Saint-Léandre. Cette étude d'impact a été jugée recevable par votre ministère par correspondance datée du 19 janvier 2006. Cette étude a également été rendue publique, le 8 février 2006, par le Bureau d'Audience Publique sur l'Environnement.

Éoliennes Saint-Ulric Saint-Léandre S.E.C., en tant que promoteur du projet, vous demande de tenir une audience publique sur ce projet. Les motifs qui motivent notre requête sont de poursuivre notre démarche d'information et de communication sur une base indépendante. En conséquence, nous vous demandons de mandater le Bureau d'Audience Publique sur l'Environnement afin de pouvoir communiquer et répondre aux questions et commentaires de la population et de la Commission du BAPE. En plus, cette démarche permettrait de satisfaire les exigences contractuelles liées à ce projet en accélérant le processus. Ce dernier point est particulièrement important car nous devons, pour des considérations contractuelles, débiter les travaux de construction dès 2006. Dans ce sens, nous nous permettons de solliciter votre appui en accélérant le plus possible le début des audiences publiques.

Dans l'attente d'une réponse favorable, nous vous prions Monsieur le Ministre d'accepter l'expression de nos meilleurs sentiments.

Éoliennes Saint-Ulric Saint-Léandre S.E.C.


John W. Brace
Président



Matane, le 6 mars 2006

Cabinet du Ministre Claude Béchard
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'audience publique concernant le projet d'aménagement d'un parc éolien à St-Léandre

Monsieur,

Je suis CONTRE ce projet d'éoliennes à St-Léandre surtout près du lac Malfait où je passe mes étés. Ce site de villégiature est exceptionnel en soi pour tous les efforts qu'on y met pour le garder en harmonie avec la nature environnante.

C'est grâce à la volonté et à l'endurance de mes grands-parents à défricher ce coin de paradis au départ hostile et à l'acharnement de mes parents par la suite à conserver cet habitat pour y construire un chalet, que j'y ai passé mon enfance et une partie de mon adolescence. Il y a une quinzaine d'années, j'ai racheté ce lot pour que ma famille ait le loisir d'en profiter encore longuement. Mon frère y revient chaque année avec sa petite famille afin de s'y ressourcer et faire connaître à ses enfants le bonheur de vivre dans un lieu naturel et paisible.

Pourquoi gâcher notre paysage avec ces éoliennes ? Je suis POUR une énergie renouvelable mais pas dans ma cour ! Nous, (chaque résident), mettons tout en œuvre afin de garder ce site viable avec sa faune encore sauvage, sa flore diversifiée, ses eaux limpides et son panorama enchanteur.

Les conséquences que ça aura sur les oiseaux nicheurs et aquatiques je n'ose y songer ! Je pense aussi à la dévaluation que subiront terrains et bâtisses quand sera venu le temps de vendre parce qu'un spectacle d'éoliennes figées et désuètes aura pour effet de rompre le charme naturel de ce lieu. Enfin, comment se fait-il que des soi-disant études d'impact n'aient pas été réalisées au lac Malfait alors qu'elles l'ont été tout autour ainsi que sur des cours d'eau minuscules ?

Notre paradis on tient à le conserver tel quel ! Je n'ose croire que vous laisseriez s'envenimer une telle situation si vous viviez dans une nature si invitante. Alors, je dis NON à cette pollution visuelle et sonore !

C'est pourquoi je formule cette demande d'audience publique en espérant que vous prendrez ma lettre en considération.

Andrée Girard

Andrée Girard

Le 14 mars 2006

Cabinet du ministre Claude Béchard
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Edifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque est, 30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

Objet : demande d'audience publique
Projet d'aménagement d'un parc éolien à Saint-Ulric / Saint-Léandre

Monsieur le Ministre,

Depuis trois générations, ma famille est propriétaire d'un chalet situé aux abords du Lac Malfait à Saint-Léandre. Mon grand-père l'a fait construire dans les années '50, puis l'a transmis à mon père en '67 qui me l'a ensuite cédé en 1995. Depuis ce temps, je l'entretiens scrupuleusement car je prends un soin jaloux de ce joyau de famille qui représente un bien inestimable pour tous ceux qui en connaissent l'existence.

Et voilà que j'apprends que l'on veut bâtir un parc éolien à proximité ce qui aura pour effet de défigurer ce paysage magnifique si cher à mon cœur. Mes préoccupations à cet égard sont les suivantes :

- ♦ **Impact visuel**: les éoliennes visibles du lac représenteront un anachronisme inexcusable pour notre environnement. Nous sommes un lieu de villégiature, nous avons préservé un environnement de rêve avec sa végétation sauvage, nos lacs et nos montagnes. Je ne veux pas voir se dresser du haut de ses 400 pieds des structures gigantesques qui n'y ont pas leur place. Nous nous sommes installés en forêt; notre paysage doit être constitué d'arbres, de collines et d'oiseaux. Pas d'éoliennes.

.../2

Ministre Claude Béchard

Page 2

Le 14 mars 2006

- ♦ **Impact sonore** : La lecture des différents travaux au sujet de cet aspect indique que l'impact sonore sera mineur. Mais il sera néanmoins présent. L'échéancier des travaux débute avec la préparation des sites et la construction des chemins à l'été 2006 alors que les travaux principaux sont planifiés pour le printemps 2007. C'est la période la plus fréquentée par les propriétaires de chalet. C'est à ce moment même que nous nous empressons de quitter la ville pour nous réfugier dans un endroit tranquille pour les prochains mois à venir. Lors de la mise en chantier, quels seront les bruits ambiants qui domineront vous pensez? Et ensuite, même si on tente de minimiser l'ampleur de la perturbation causée par le bruit des éoliennes une fois en opération, un bruit de fond sera toujours présent pour ceux qui demeurent le plus près des éoliennes. Il deviendra vite intolérable.

- ♦ **Valeur de notre propriété** : Les modifications de l'environnement, que ce soit au niveau visuel, sonore et même au niveau de la faune et de la flore, entraîneront inmanquablement la diminution de la valeur de notre propriété. Cet endroit idyllique et tant convoité parce qu'unique n'aura plus le même attrait pour les acheteurs potentiels. Il aura perdu de son cachet. L'environnement immédiat sera détérioré et moins recherché parce que dans un tel endroit, il faut en convenir, rien ne doit altérer la virginité des lieux.

Le projet initial prévoyait l'installation de 140 éoliennes alors qu'une centaine sera érigée. Je pense que devant la nécessité de préserver intact ce site enchanteur afin d'en faire bénéficier les générations à venir, il serait souhaitable d'envisager de ne pas implanter les éoliennes dans le secteur immédiat du Lac Malfait. Le secteur est tellement vaste, il y tellement d'autres endroits où installer les éoliennes sur le territoire de la région visée, qu'il faut tout mettre en œuvre pour ne pas altérer notre petit coin de paradis.

Je vous remercie de prendre cette lettre en considération et de la porter au dossier du projet d'aménagement d'un parc éolien à Saint-Ulric / Saint-Léandre.


Michèle Thibault

Le 15 mars 2006

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Edifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec)
G1R 6A6

Madame, Monsieur,

La présente est pour vous informer que nous nous opposons formellement à ce qu'il y ait implantation d'éoliennes à proximité du village de St-Léandre.

Nous sommes très ouverts au développement durable et aux nouvelles technologies, mais nous considérons qu'il est inacceptable que ces gigantesques appareils soient installés à tout près de 500 mètres de nos résidences, même si c'est la distance minimale, **en plein dans notre vue.**

Nous trouvons qu'il est tout à fait inconcevable que les promoteurs ne semblent pas se préoccuper de cette pollution autant visuelle qu'auditive pour les habitants de notre village.

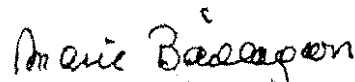
Nous croyons sincèrement que ces tours immenses pourraient être construites dans un autre lieu approprié où il serait possible d'aller les examiner de près sans pour autant avoir à subir tous les désagréments que ce type d'infrastructure peut apporter.

Nous sommes d'avis qu'un règlement devrait interdire l'installation d'éoliennes dans les villages.

Ci-joint les signatures de la majorité des résidents du village de St-Léandre en appui à cette requête que nous vous prions de bien vouloir considérer.

Merci de votre étroite collaboration.


Louise B. Ouellet


Marie Baillargeon


Pierre Bernier

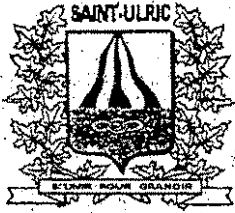
Reçu conforme: Municipalité St-Léandre

100

| | A | B | C | D | E | F | G |
|----|--|---|---|------------------------|---|---|---|
| 1 | signatures contre l'implantation d'éoliennes aux abords du village | | | | | | |
| 2 | nom en caractère d'imprimerie | | | signature | | | |
| 3 | | | | | | | |
| 4 | GUY LAROCHE | | | Guy Laroche | | | |
| 5 | MARIE BAILLARGEON | | | Marie Baillargeon | | | |
| 6 | Gerald Gamble | | | Gerald Gamble | | | |
| 7 | Alicia Gaurat | | | Alicia Gaurat | | | |
| 8 | Richard Gauthier | | | Richard Gauthier (418) | | | |
| 9 | Frieder Schwarc | | | Frieder Schwarc | | | |
| 10 | Nicholas Rivard | | | Nicholas Rivard | | | |
| 11 | Guy-Luc Simonneau | | | Guy-Luc Simonneau | | | |
| 12 | MAGRIT RIOLUX | | | Magrith Rioux | | | |
| 13 | DIANE CHAMINARD | | | Diane Chaminard | | | |
| 14 | Blaise Barrette | | | Blaise Barrette | | | |
| 15 | Rose-Anne Nadeau | | | Rose Anne Nadeau | | | |
| 16 | KEINA BERUBE | | | Keina Berube | | | |
| 17 | RENE GAUTHIER | | | René Gauthier | | | |
| 18 | Gilles Gauthier | | | Gilles Gauthier | | | |
| 19 | AUGUSTIN CARON | | | Augustin Caron | | | |
| 20 | LAURENCE CARON | | | Laurence Caron | | | |
| 21 | CARON GERALD | | | Gerald Caron | | | |
| 22 | | | | | | | |
| 23 | DURVILLE MARIE | | | ST-LEANDRE | | | |
| 24 | Blain Antonio | | | St-Leandre | | | |
| 25 | Serge St-Louis | | | St. Louis | | | |
| 26 | ISABELLE HARVEY | | | Isabelle Harvey | | | |
| 27 | NATHALIE BERNIER | | | Nathalie Bernier | | | |
| 28 | CHRISTIAN MURRAY | | | Christian Murray | | | |
| 29 | SUZANNE MEMULLEN | | | Suzanne Memullen | | | |
| 30 | DORIS SAUCIER | | | Doris Saucier | | | |
| 31 | GERARD OUELLET | | | Gerard Ouellet | | | |
| 32 | GINETTE SIMARD | | | Ginette Simard | | | |
| 33 | Remy Filhol | | | Remy Filhol | | | |
| 34 | ANNICK TRICHON | | | Annick Trichon | | | |
| 35 | RENE BERNIER | | | René Bernier | | | |
| 36 | Remy Bernier | | | Remy Bernier | | | |
| 37 | ROGER BERNIER | | | Roger Bernier | | | |
| 38 | Paulette Bernier | | | Paulette Bernier | | | |
| 39 | Martin Bernier | | | Martin Bernier | | | |
| 40 | Josée BERNIER | | | Josée Bernier | | | |
| 41 | Gilles Murrain | | | Gilles Murrain | | | |
| 42 | | | | | | | |
| 43 | Marie-Josée Lussier | | | 2957 St-Leandre | | | |
| 44 | Grosjean Thomin | | | 2977 St-Leandre | | | |
| 45 | Gilles (Remy) Gauthier | | | 2075 St-Leandre | | | |
| 46 | Pier-Luc Gauthier | | | 2175 St-Leandre | | | |
| 47 | DIANE BERNIER | | | Diane Bernier | | | |
| 48 | Micheline Palais | | | Micheline Palais | | | |
| 49 | Gerald Gamble | | | Gerald Gamble | | | |
| 50 | Blaise Barrette | | | Blaise Barrette | | | |
| 51 | RAL BURUB | | | Ral Burub | | | |
| 52 | ROQUELLE DUTON | | | Roquelle Duton | | | |
| 53 | | | | | | | |

| | A | B | C | D | E | F | G |
|----|---|-------------------------------|---|-----------|---|-------------|---|
| 1 | signatures contre l'implantation d'éolennes aux abords du village | | | | | | |
| 2 | | | | | | | |
| 3 | | nom en caractère d'imprimerie | | signature | | # téléphone | |
| 4 | | Raymond Coll | | | | | |
| 5 | | Alfred Bernier | | | | | |
| 6 | | Hector Truchon | | | | | |
| 7 | | Ernest Ducllet | | | | | |
| 8 | | Madeline Bilongue | | | | | |
| 9 | | Jeanine Bernier | | | | | |
| 10 | | | | | | | |
| 11 | | | | | | | |
| 12 | | | | | | | |
| 13 | | | | | | | |
| 14 | | | | | | | |
| 15 | | | | | | | |
| 16 | | | | | | | |
| 17 | | | | | | | |
| 18 | | | | | | | |
| 19 | | | | | | | |
| 20 | | | | | | | |
| 21 | | | | | | | |
| 22 | | | | | | | |
| 23 | | | | | | | |
| 24 | | | | | | | |
| 25 | | | | | | | |
| 26 | | | | | | | |
| 27 | | | | | | | |
| 28 | | | | | | | |
| 29 | | | | | | | |
| 30 | | | | | | | |
| 31 | | | | | | | |
| 32 | | | | | | | |
| 33 | | | | | | | |
| 34 | | | | | | | |
| 35 | | | | | | | |
| 36 | | | | | | | |
| 37 | | | | | | | |
| 38 | | | | | | | |
| 39 | | | | | | | |
| 40 | | | | | | | |
| 41 | | | | | | | |
| 42 | | | | | | | |
| 43 | | | | | | | |
| 44 | | | | | | | |
| 45 | | | | | | | |
| 46 | | | | | | | |
| 47 | | | | | | | |
| 48 | | | | | | | |
| 49 | | | | | | | |
| 50 | | | | | | | |
| 51 | | | | | | | |
| 52 | | | | | | | |
| 53 | | | | | | | |

[Handwritten signature]
 St-Leandre
 St-Leandre



Municipalité de Saint-Ulric

www.st-ulric.ca

17 MARS 2006

Rép:-----

Le 15 mars 2006

Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, Bd. René-Lévesque Est, 30^{ème} étage
Québec G1R 5V7

Objet : Parc éolien St-Ulric/St-Léandre
BAPE : 6211-09-007

Monsieur,


Vous trouverez ci-inclus copie d'une résolution du conseil municipal par laquelle celui-ci demande la tenue d'audiences publiques concernant le projet de parc éolien mentionné en rubrique.

Toute communication relative à cette demande peut être transmise à l'adresse suivante :

Madame Michèle Paquet, dir. gén.
Municipalité de Saint-Ulric
128, Avenue Ulric-Tessier
Saint-Ulric G0J 3H0
Téléphone : 418-737-4341
Télécopieur : 418-737-9242
Courrier électronique : munpuls@globetrotter.net

Je vous remercie de l'attention que vous accorderez à la présente et vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments respectueux.

La directrice générale,


Michèle Paquet, g.m.a., sec.-trés.

MP/mp
p.j.

Téléphone : (418) 737-4341
Télécopieur : (418) 737-9242

128, Avenue Ulric-Tessier
Saint-Ulric, Qc G0J 3H0

Copie conforme d'une résolution adoptée lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ulric, tenue le 6 mars 2006 à 19 h 30, au 128, Avenue Ulric-Tessier à Saint-Ulric. Sont présents les conseillers Serge Gendron, Marius Lavoie, et Francine Bérubé, formant quorum sous la présidence de Monsieur Pierre Thibodeau, conseiller

Michèle Paquet, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

PROPOSITION 2006-82
DEMANDE D'AUDIENCES PUBLIQUES
POUR LE PARC ÉOLIEN JARDIN D'ÉOLES

Considérant que le conseil de la Municipalité de Saint-Ulric est favorable à l'implantation d'éoliennes sur son territoire mais qu'il désire faire part au Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement de certaines de ses inquiétudes concernant le parc éolien de Saint-Ulric et de Baie-des-Sables ;

Considérant que le conseil municipal veut s'assurer que des mesures seront prises par le promoteur pour que ces inquiétudes ne deviennent pas réalité ;

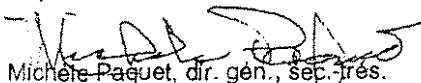
Considérant que les principales inquiétudes du conseil sont les suivantes :

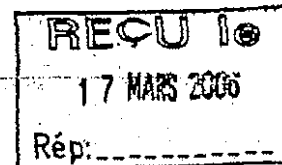
- Démantèlement des éoliennes lorsqu'elles ne seront plus en opération: la Municipalité veut s'assurer que celui-ci sera fait dans un délai raisonnable ;
- Effets des éoliennes sur les télécommunications (télévision, etc.) ;
- Informations reçues à l'effet que la santé de certaines personnes serait affectée par les basses fréquences ;
- Suivi environnemental: il semble que l'accès aux résultats des études environnementales serait laissé au bon vouloir du promoteur, ceci pouvant faire en sorte que les décideurs municipaux soient laissés dans l'ignorance des impacts négatifs sur l'Environnement ;

En conséquence,
Il est proposé par Serge Gendron
Appuyé par Francine Bérubé
Unanimement résolu :

Que la Municipalité de Saint-Ulric demande au Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement de tenir des audiences publiques pour le parc éolien à être aménagé à Saint-Ulric et à Saint-Léandre, dossier 6211-09-007.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la Municipalité de Saint-Ulric, ce 15 mars 2006.


Michèle Paquet, dir. gén., sec. trés.



Rimouski, le 15 mars 2006

Monsieur Claude Béchard
Cabinet du Ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, Boulevard René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

OBJET : DEMANDE D'ENQUÊTE ET D'AUDIENCE PUBLIQUE
Aménagement d'un parc éolien à Saint-Ulric et à Saint-Léandre

Monsieur le Ministre,

Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent suit avec intérêt les projets de développement de parcs éoliens dans la région dont celui prévu à Saint-Ulric et à Saint-Léandre, ce projet faisant l'objet de cette présente demande d'enquête et d'audience publique sous l'égide du Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE).

Le conseil de l'environnement est un organisme à but non lucratif fondé en 1977 et qui est supporté financièrement par une subvention statutaire accordée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec. Sa mission essentielle consiste à favoriser la concertation régionale en matière de protection environnementale et de promotion de développement durable. Les principaux dossiers du CRE BSL touchent les thèmes de la forêt, de l'agriculture, de la gestion de l'eau, des matières résiduelles et de l'énergie.

Après avoir pris connaissance de l'étude d'impacts des promoteurs, le conseil de l'environnement estime qu'il existe d'importantes lacunes quant aux connaissances des impacts environnementaux que ce projet de parc éolien risque d'entraîner. À ce titre, notons entre autres notre connaissance encore très fragmentaire de l'avifaune et des corridors de migration d'oiseaux dans ce secteur. De plus, dans un contexte où d'autres parcs éoliens sont déjà en opération ou projetés dans ces municipalités et les municipalités proches, il serait approprié que ce projet soit évalué en fonction d'un plan d'ensemble et que les critères de sélection pour sa réalisation et sa viabilité intègrent les aspects environnementaux et socio-économiques plutôt que le seul aspect tarifaire. Cela, d'autant plus, que nous appréhendons plusieurs impacts qui découleront directement de cette nouvelle production sur le territoire, impacts qui pourraient s'avérer en contradiction avec les principes du développement durable.

...2

Le conseil de l'environnement déplore le manque de vision d'ensemble dans le développement de cette filière d'énergie et il a émis des recommandations lors des audiences du BAPE concernant l'aménagement du parc éolien de Baie-des-Sables. Le conseil de l'environnement recommandait que soit institué un BAPE générique sur la base d'une proposition gouvernementale définissant un cadre de développement éolien, cela afin d'informer et de recueillir les recommandations des instances municipales, de la population et des acteurs concernés, par le biais d'une tournée en régions.

Nous demandons qu'un document de consultation présentant les résultats d'une étude d'impacts régionale ou pan-régionale vienne éclairer le milieu sur les enjeux, les retombées et les conséquences de l'implantation d'éoliennes sur le territoire.

Sur ce point, notons qu'à la lumière d'une étude récente du Groupe éolien de l'UQAR, *Causes et conséquences du vieillissement prématuré des éoliennes au Canada*, l'importance de prévoir et de bien définir les externalités des projets éoliens apparaît clairement. À défaut de quoi, il incombera à la société de composer avec les externalités de ces projets et cela d'autant plus pour les MRC, les municipalités et les propriétaires fonciers qui sont visés par des projets de parcs.

Ces demandes sont demeurées sans suites ainsi que plusieurs avis importants émis par des commissions d'enquête du BAPE portant sur des projets éoliens.

Notamment, il nous paraît opportun de citer cet extrait du rapport 217, « *La commission est d'avis qu'il n'est pas suffisant de faire une étude d'intégration et d'harmonisation paysagères pour chaque projet, comme le demandent le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Il faut regarder la capacité d'intégration de la région où les éoliennes s'insèrent et évaluer l'impact cumulatif de ces dernières. À cet égard, il serait important que la localisation des projets à venir au Québec soit examinée dans son ensemble.* ».

Au plan de la biodiversité, la commission dans le rapport 190 était d'avis, en ce qui concerne les impacts sur l'avifaune, que : « (...) l'acquisition de connaissance liée aux corridors de migration est complexe et nécessite une expertise particulière, du temps et la mise à contribution de ressources significatives. ». Elle énonçait que cette connaissance « (...) est essentielle à une évaluation adéquate des impacts sur l'environnement des projets de parcs d'éoliennes et à leur aménagement optimal. ».

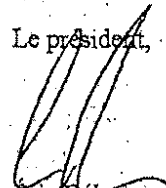
De même dans le rapport 217, la commission émettait à nouveau un avis ferme dans ce sens : « *La commission est d'avis qu'une caractérisation plus globale des voies migratoires de l'avifaune et des chiroptères s'impose pour l'ensemble de la péninsule gaspésienne afin d'orienter le choix de l'emplacement des parcs éoliens de même que la disposition des éoliennes à l'intérieur de chacun de ces parcs. Cette caractérisation devrait être faite par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, en collaboration avec Environnement Canada.* ».

Nous constatons que l'ensemble de ces recommandations que nous jugeons essentielles sont demeurées sans suites après avoir pris connaissance de l'étude d'impacts du promoteur et, pour ces motifs, le conseil de l'environnement vous adresse formellement cette demande d'enquête et d'audience publique du BAPE sur le projet d'aménagement d'un parc éolien à Saint-Ulric et à Saint-Léandre.

C'est dans un souci d'assurer un développement durable à la région d'abord, et ensuite, à la production éolienne, que le conseil de l'environnement considère que le processus décisionnel profiterait d'une analyse plus globale des composantes économique, environnementale et sociale du projet de Saint-Ulric et Saint-Léandre.

Espérant que vous serez en mesure d'accorder une suite favorable à cette requête, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, nos salutations très cordiales.

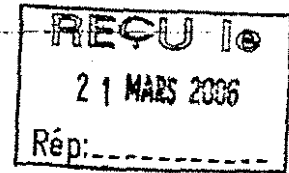
Le président,



Eric Bélanger



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉANDRE
2005, RUE DE L'ÉGLISE
ST-LÉANDRE (QUÉBEC) G0J 2V0
TÉL/ FAX : 418-737-4973



Le 16 mars 2006

Monsieur Thomas J. Mulcair
Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable
De l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

V.Réf : 6211-09-007

**Objet : Demande d'audiences publiques
Parc éolien St-Ulric /St-Léandre**

Monsieur,

La Municipalité de Saint-Léandre demande une audience publique portant sur l'aménagement d'un parc éolien à Saint-Ulric et à Saint-Léandre.

Nous vous demandons de prendre connaissance du document joint. Notre requête est dans le but de protéger l'environnement pour nos citoyens.

Nous espérons que vous donnerez une suite favorable à notre demande. Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations les meilleurs.

Pour la municipalité de Saint-Léandre

Guyaine Ouellet
Guyaine Ouellet, g.m.a
Directrice générale

p.j. : Résolution 0603-26



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉANDRE
2005, RUE DE L'ÉGLISE
ST-LÉANDRE (QUÉBEC) G0J 2V0
TÉL/ FAX : 418-737-4973

Extrait de projet de procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Léandre, tenue le 15 mars 2006 à la salle du conseil municipal, située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre.

Sont présents :

Madame Andrée Blouin, conseillère au siège numéro 1
Monsieur Jean Marie Bérubé ; conseiller au siège numéro 2
Monsieur Gilles Murray ; conseiller au siège numéro 3
Madame Johanne Paquet; conseillère au siège numéro 5
Monsieur Éric Lévesque ; conseillère au siège numéro 6

Était absent du territoire :

Monsieur Clarence Lévesque ; conseiller au siège numéro 4

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Roger Bernier maire.

La séance est ouverte à 19h30. Guylaine Ouellet, fait fonction de secrétaire.

Les membres du conseil présents sur le territoire étant tous présents à la séance, ceux-ci renoncent à l'avis de convocation, conformément à l'article 157 du Code municipal.

BAPE : DEMANDE D'AUDIENCES PUBLIQUES POUR LE PARC ÉOLIEN JARDIN D'ÉOLES

RÉSOLUTION 0603-26

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Léandre est favorable à l'implantation d'éoliennes sur son territoire mais qu'il désire faire part au Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement de certaines de ses inquiétudes concernant le parc éolien de Saint-Ulric et de Saint-Léandre;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut s'assurer que des mesures seront prises par le promoteur pour que ces inquiétudes ne deviennent pas réalité ;

CONSIDÉRANT QUE les principales inquiétudes du conseil sont les suivantes :

- Démantèlement des éoliennes lorsqu'elles ne seront plus en opération : la Municipalité veut s'assurer que celui-ci sera fait dans un délai raisonnable et au frais des promoteurs ;
- Effets des éoliennes sur les télécommunications (télévision, etc.) ;

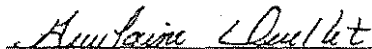
- Suivi environnemental : il semble que l'accès aux résultats des études environnementales serait laissé au bon vouloir du promoteur, ceci pouvant faire en sorte que les décideurs municipaux soient laissés dans l'ignorance des impacts négatifs sur l'Environnement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Marie Bérubé et unanimement résolu

QUE la Municipalité de Saint-Léandre demande au Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement de tenir des audiences publiques pour le parc éolien à être aménagé à Saint-Ulric et à Saint-Léandre, dossier 6211-09-007.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
SUJETTE À RECTIFICATION
À Saint-Léandre, ce 16^e jour de mars 2006



Guylaine Ouellet, g.m.a
Directrice générale - secrétaire-trésorière

DOCUMENT PRÉSENTÉ AU BAPE

LORS DE LA PREMIÈRE PARTIE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE TENUE SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC ÉOLIEN À SAINT-ULRIC, SAINT-LÉANDRE ET SAINT-DAMASE, LE 25 AVRIL 2008 À MATANE.

MOTIFS DE LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE

INTÉRÊT DES REQUÉRANTS

Le présent document regroupe les motifs de demande d'audience publique des requérants qui ont en commun de résider au lac Malfait et au lac aux Canards, rang 10 de Saint-Léandre. C'est donc comme résidants de Saint-Léandre et comme citoyens de la MRC de Matane que nous faisons cette intervention. Pour vous situer, mentionnons que des chalets ont été construits sur les rives du lac depuis les années 1930, et que plusieurs de ces bâtiments ont été soigneusement transmis de génération en génération. Ainsi nous en sommes à la troisième génération de résidants qui sont en amour avec ce coin de pays magnifique. Or, selon la documentation présentée, le promoteur Northland Power inc projette d'installer quelque vingt-huit (28) éoliennes autour des lacs et dont certaines à moins de 0,8 kilomètre d'une résidence. Nous sommes donc interpellés par cette menace à l'intégrité du lieu et présentons les motifs de préoccupations suivants :

1. DÉGRADATION D'UN MILIEU NATUREL REMARQUABLE

Nous aimerions d'abord vous décrire brièvement ce qui constitue le milieu naturel du lac Malfait : c'est d'abord le lac Malfait lui-même qui, par sa forme irrégulière, présente de multiples baies où se logent les treize (13) chalets de ses résidants et c'est aussi le lac aux Canards où l'on accède par une passe et où se trouve la décharge qui donne naissance à la rivière Petchedetz, un affluent de la rivière Matane. On retrouve aussi à proximité le grand lac Petchedetz. Mais ce milieu naturel est aussi constitué des montagnes et collines qui entourent ces lacs; on en dénombre plus d'une douzaine à leur pourtour immédiat, ce qui en fait un site remarquable par son panorama enchanteur.

Le secteur du lac Malfait présente aussi la particularité d'être remarquablement préservé et sauvage; ainsi de quelque point que ce soit des lacs, on ne voit aucune trace d'activités humaines, si ce n'est les chalets dispersés dans la nature. Ce site sauvage constitue donc, en toutes saisons, un endroit de villégiature et de pratique d'activités sportives extraordinaire, autant pour ses résidants que pour le public qui peut aller y pêcher en utilisant les installations de débarcadère aménagées par l'Association des pêcheurs et chasseurs de Matane. Tous ceux qui sont allés au lac Malfait ont été charmés par la beauté du site, son caractère sauvage et le calme de la grande nature qui y règne.

Mais voici maintenant que ce milieu naturel extraordinaire est menacé par le projet d'implanter vingt-huit (28) éoliennes sur son pourtour. La seule présence de grandes structures artificielles visibles des lacs va rompre le charme de ce lieu de grande quiétude et de nature et le dégrader pour longtemps, ce que nous trouvons inacceptable.

Nos préoccupations sont d'autant plus grandes, qu'à part une mention à la page 14 de l'étude d'impact, comme lieu possédant un potentiel pour le développement de la villégiature, le site du lac Malfait n'a pas été évalué en tant qu'unité de paysage lacustre et en quelque sorte ignoré.

2. IMPACT VISUEL

Les éoliennes qui seraient implantées près du lac Malfait seront nécessairement visibles puisque juchées sur des collines environnantes et parce que le lac constitue un lieu ouvert où porte la vue, d'autant plus que celui-ci, par sa forme irrégulière, présente des axes de vision dans plusieurs directions.

Les éoliennes prévues, de type GE 1,5 xie, sont énormes avec leur tour de 80 mètres ou 262 pieds et leur rotor de 82,5 mètres ou 270 pieds pour une hauteur totale de 121,5 mètres ou près de 400 pieds. Elles sont ainsi beaucoup plus grosses que celles existantes du parc Le Nordais qui font 77,5 mètres ou 254 pieds de hauteur. Goliath et David.

Imaginons les érigées sur ces collines qui constituent le milieu naturel du lac Malfait et qui culminent 76 mètres ou 250 pieds au-dessus du niveau de l'eau. Ces gigantesques structures d'acier et de composites vont littéralement écraser ces pauvres collines boisées, changeant radicalement l'échelle du paysage tout en détruisant le caractère naturel du lieu. L'aménagement des voies d'accès et des aires d'implantation vont aussi détruire de façon irrémédiable la topographie de la ligne de crête des collines où seraient implantées ces structures car, bien que les cartes topographiques présentent des surfaces relativement homogènes avec leurs courbes de niveaux, la réalité sur le terrain est toute autre avec une surface le plus souvent irrégulière.

3. IMPACT SONORE

L'impact sonore des éoliennes serait désastreux dans ce lieu de calme et de quiétude. Les résultats des mesures de bruit en des points situés près du lac Malfait font état de lectures jusqu'à 22 dB (p. 212) et les commentaires d'analyse font état du seuil inférieur des appareils de mesure utilisés qui est de l'ordre de 17 dB et du fait qu'il est possible que le niveau sonore à certains endroits et à certaines occasions ait été plus faible que les valeurs indiquées au tableau 8.74 (p. 213). On voit donc que la zone concernée possède de très bas niveaux de lecture à la limite des appareils, situation explicable par le fait qu'il s'agit d'un lieu de villégiature situé au bout d'une route en cul de sac environné d'un milieu naturel sauvage à bonne distance des activités agricoles. Les attentes des résidents et des utilisateurs du site sont donc grandes en terme d'ambiance sonore, puisqu'ils désirent s'éloigner d'un bruit de fond normal.

Or l'étude d'impact prévoit un niveau sonore généré par les éoliennes beaucoup plus élevé que le bruit de fond naturel, ce qui laisse entendre que ce bruit sera clairement entendu et deviendra vite intolérable. En outre, quant au niveau de bruit généré perçu, soulignons que la documentation déposée est contradictoire sur le sujet.

Les experts ne s'entendent pas sur l'ajustement à apporter (entre 5 et 15dB) à la lecture des instruments dans un site où le niveau sonore ambiant est très faible. D'autre part, la figure 8.17 annexée au rapport principal indique un niveau sonore projeté de 35 à 39 dB avec des éoliennes moins rapprochées et moins nombreuses que sur la figure 8.4 de l'addenda de janvier 2006 qui compte pourtant six (6) éoliennes de plus dont certaines sont à environ 800 mètres des résidences. Cette dernière figure indique de façon surprenante que le niveau sonore aurait baissé à un niveau se situant entre 30 et 35 dB. Aussi d'autres facteurs sont susceptibles d'amplifier le niveau sonore généré par ces installations, en particulier l'effet d'échos multiples produit par la réverbération du son sur les nombreuses collines qui bordent ce lac, ceci sans compter que sur un plan d'eau, le son ne rencontre aucune barrière et se propage ainsi beaucoup plus facilement. L'étude est silencieuse sur ces phénomènes particuliers. Enfin, soulignons que les cartes de niveau sonore projeté sont théoriques et ne tiennent pas compte des situations où la machine fait défaut ou présente des problèmes de fonctionnement, ce qui se traduirait par un bruit plus fort.

Pour toutes ces raisons nous pensons que ces éoliennes n'ont pas leur place dans l'environnement du lac Malfait.

4. PERTE DE JOUISSANCE ET SANTÉ MENTALE

Il est évident que la présence d'éoliennes dans l'environnement du lac amènerait une perte de jouissance de la part des résidents, des visiteurs et des pêcheurs venus s'y récréer et s'y reposer. Le site ne serait plus ce qu'il était, soit un havre de beauté naturelle préservée et un lieu de calme et de quiétude. Actuellement on se sent à plus de 200 kilomètres dans le bois ... et on se retrouverait près d'une autoroute!

D'autre part, le bruit généré par les éoliennes et qui serait fréquemment bien au-delà du niveau de bruit moyen du site, présente un risque pour la santé mentale, particulièrement à cause des sons de basse fréquence générés par les pales. Ainsi l'Organisation mondiale de la Santé note que les bruits de basse fréquence peuvent déranger le repos et le sommeil, même à des niveaux de pression acoustique faibles et avoir incidemment des conséquences sur le fonctionnement global des individus, leur capacité de concentration, augmenter leur anxiété et rendre encore plus vulnérable à la dépression et aux maladies mentales les gens déjà à risque. Le promoteur a-t'il pris en considération ces données, compte tenu du très faible niveau de bruit ambiant au lac Malfait, particulièrement la nuit?

5. IMPACT SUR LA FAUNE ET LA FLORE

Le rapport d'étude principal ainsi que son addenda sont silencieux sur les familles de huards qui habitent les lacs Malfait, aux Canards et Petchédetz pendant tout l'été. Ces oiseaux migrateurs, qui font le charme de nos lacs Québécois grâce à leurs cris caractéristiques remarquables, risquent de disparaître de ce secteur en raison des difficultés qu'ils rencontreront à l'avenir pour s'envoler. Ces oiseaux très lourds ont en effet besoin de beaucoup d'espace pour s'envoler. Nous avons observé qu'ils prennent souvent leur envol à partir de l'est du lac en direction de l'ouest, probablement en raison des vents dominants qui proviennent de cette direction. Les cinq (5) éoliennes projetées à l'ouest du lac Malfait risquent fort de se trouver dans la ligne de vol des huards et, en particulier, des plus jeunes qui, au mois d'août, apprennent à voler.

Les éoliennes auront aussi un impact certain sur la vie quotidienne des orignaux, un sujet qui n'a pas été étudié scientifiquement par les promoteurs. Mentionnons aussi qu'aucune étude d'impact sur la biodiversité n'a été réalisée, en dépit du fait que la région fait partie d'une zone particulièrement riche au niveau faunique.

Enfin l'aménagement des chemins d'accès et des sites d'implantation d'éoliennes de plus de 4200 mètres carrés ou 45,200 pieds carrés chacun va détruire une partie des forêts de feuillus centenaires (érablière à bouleau jaune) qui en couvrent les sommets.

6. VIEILLISSEMENT DES ÉOLIENNES

Nous sommes également préoccupés par la problématique du vieillissement prématuré des éoliennes qui doivent opérer dans le climat rigoureux qui est le nôtre. Ainsi si les éoliennes sont potentiellement plus productives grâce à des vents puissants et des températures froides qui augmentent leur force, la mécanique elle vieillit davantage d'où des durées de vie réduites et des frais d'entretien et de réparation élevés. Voir à ce propos la publication récente de M. Jean-Louis Chaumeil du groupe éolien UQAR.

On peut craindre que l'entretien soit négligé, particulièrement en fin de période de contrat, d'où un risque d'aspect visuel dégradé et un niveau de bruit potentiellement plus élevé à moins que les machines ne soient immobilisées et présentent alors le désolant spectacle d'un champ d'éoliennes rouillées et moribondes.

7. PERTE DE VALEUR MARCHANDE DES PROPRIÉTÉS

L'implantation d'éoliennes autour du lac Malfait ne peut qu'avoir un effet négatif sur la valeur marchande des propriétés de ce site de villégiature, d'autant plus que la valeur est en bonne partie fondée sur la qualité exceptionnelle du site. Cet impact a été complètement occulté par le consultant du promoteur.

Il est en effet plus que probable qu'un acheteur éventuel en présence de deux résidences identiques de ce type, dont la première serait située dans un environnement peuplé d'éoliennes, payera moins cher comparativement au même type de résidence située dans un environnement où le paysage aurait conservé son aspect naturel. Cette perte de valeur, quoique difficile à estimer, n'en est pas moins tangible et va causer préjudice tant aux propriétaires qu'à la municipalité. Cette problématique a d'ailleurs été soulevée par M. Roger Cyr, du ministère du Développement économique, de l'innovation et de l'exportation, dans une lettre qu'il adressait à M. Denis Talbot du service des projets en milieu terrestre de votre ministère le 11 octobre 2005. Cette lettre fait partie du « recueil des avis issus de la consultation auprès des ministères et organismes » déposé au BAPE.

8. EFFETS CUMULATIFS ET PARCS ÉOLIENS

Le bilan global et la description des impacts cumulatifs qui figurent à la fin du rapport principal et de son addenda font mention du parc existant le Nordais (57 éoliennes) et du projet voisin de Baie-des-Sables (73 éoliennes) qui, avec les 100 éoliennes prévues au présent projet, donnent un total de 230 éoliennes. Le consultant du promoteur juge alors les impacts cumulatifs généralement faibles en mentionnant, au sujet de la qualité du paysage, « qu'il demeure toutefois difficile de statuer sur la valeur positive ou négative du cumul régional des éoliennes, cela étant très variable d'un individu à un autre... » mais il nous faut souligner que sur les cartes d'implantation du promoteur ne figurent même pas les 57 éoliennes existantes du parc le Nordais. Comment alors se faire une idée du cumul? D'autre part s'est depuis ajouté le projet d'Axor qui vise à installer à Saint-Ulric 50 à 60 éoliennes de 1,5 MW supplémentaires afin d'augmenter la puissance du parc le Nordais; ce qui fait maintenant un total de près de 290 éoliennes. L'addition de ces projets laisse songeur, bien sur il y a l'économie qui s'en trouve gagnante même si on parle ici de court terme, mais il y a aussi le paysage régional. Quelle est la capacité d'une unité territoriale donnée à recevoir une telle quantité de machines gigantesques sans saturer son paysage? Et il n'y a même pas de plan d'ensemble pour se faire une idée, ou s'il y en a un le public n'y a pas accès. De quelle sorte de consultation parle-t-on? Ce plan d'ensemble est indispensable et il doit être diffusé et discuté.

Les auteurs de l'étude répètent à plusieurs reprises que la perception des éoliennes par les touristes est positive. On juge alors sur le passé où le nombre d'éoliennes était limité. Dans l'avenir avec tous les projets réalisés, projetés ou annoncés, il est fort probable que la perception des touristes va changer. À notre avis, s'il y a présence d'éoliennes un peu partout sur le territoire, cela ressemble à de la pollution. Qu'advient-il alors de l'industrie touristique?

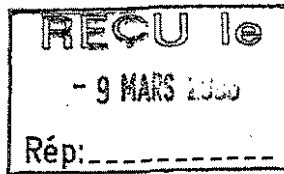
9. EFFET D'ENTRAÎNEMENT

Nous sommes inquiets de l'effet d'entraînement que peut générer la mise en place du parc éolien projeté. En effet, à plusieurs reprises dans le rapport principal du consultant, on peut lire que le parc projeté ne pourra que marginalement affecter le paysage environnant puisque ce paysage est déjà dénaturé par le parc voisin déjà existant, en l'occurrence Le Nordais. Ce raisonnement, s'il est appliqué à l'environnement du lac Malfait, nous porte à croire que si quelques éoliennes seulement étaient implantées au lac Malfait, plus rien n'empêcherait l'implantation plus tard d'une multitude d'autres éoliennes au pourtour du lac puisque le paysage aurait déjà été dénaturé. Et ce n'est pas l'absence de plan d'ensemble des projets de parcs éoliens qui nous rassure.

CONCLUSION

Dans cette démarche de défense du lac Malfait, nous tenons à préciser que nous ne sommes pas systématiquement opposés au développement de l'énergie éolienne, mais pas dans la forme présentée par le promoteur. Nous considérons en outre qu'il est inapproprié d'implanter des éoliennes dans le secteur du lac Malfait; Il faut continuer de préserver ce site naturel enchanteur au bénéfice des utilisateurs actuels et des générations futures. Nous considérons également qu'il est indispensable d'avoir une vue d'ensemble du développement des projets éoliens et de veiller à ne pas saturer le paysage afin d'éviter de dégrader ce qui est probablement notre plus grande richesse. À ce sujet, la série d'annonces successives de projets éoliens, sans présentation d'ensemble, nous apparaît très préoccupante.

Le regroupement des résidents du lac Malfait



Matane, le 19 février 2006

Monsieur Thomas J. Mulcair
Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable,
De l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e Étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur le ministre,

Nous tenons à vous informer que nous nous sommes présentés à la réunion concernant le projet d'aménagement d'un parc éolien à St-Ulric et à St-Léandre, le mercredi le 22 février dernier.

Ce projet nous affecte grandement puisque nous sommes propriétaires d'un chalet dans la localité de St-Léandre plus précisément au Lac Malfait. Ce dernier, je vous le qualifierais d'un endroit paisible, de rêve, à l'état naturel, c'est-à-dire, sans aucun défaut d'impact visuel. Pour y avoir vécu depuis ma tendre enfance avec mes parents, mes grands-parents; dans les années où il était club privé; et aujourd'hui avec ma petite famille, nous apprenons que cet environnement risque d'être détruit par la venue d'éoliennes à quelques mètres de ce véritable petit paradis.

Après avoir consulté les documents, on s'est vite rendu compte que les éoliennes auront toute la place dans le décor.

En conclusion, on conteste fortement l'implantation d'éoliennes dans notre secteur car si vous prenez la peine de visualiser les plans, vous vous rendrez rapidement compte qu'elles n'ont pas leurs places dans le décor et que vous détruirez un emplacement unique.

Espérant recevoir des nouvelles positives de votre part sous peu.

A handwritten signature in cursive script that reads 'Diane Bergeron'.

Diane Bergeron

A handwritten signature in cursive script that reads 'René Chouinard'.

René Chouinard

Cabinet du ministre Claude Béchard
Ministère du développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Qc) G1R 5V7
Télécopieur (418) 643-4143

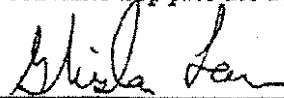
Monsieur le ministre,

La présente lettre a pour but de faire la demande d'audience publique pour le projet du parc éolien Saint-Ulric/Saint-Léandre (Northland Power).

Je suis citoyen de Saint-Léandre et suis très inquiet des impacts négatifs causés par la réalisation de ce projet. En voici les raisons :

- Les éoliennes sont trop près des résidences (350 mètres dans les rangs et 500 mètres du village);
- Impacts sur la qualité de vie (bruit, visuel) étant donné que le nombre d'éoliennes sera élevé;
- À cause d'elles, je crains une perte de valeur de ma résidence;
- Quels sont les effets bruits, des ondes et des champs magnétiques sur la santé à long terme ?
- Jusqu'où vont les responsabilités des promoteurs lors de bris, d'accidents matériels et/ou d'incendie;
- S'assurer que le démantèlement sera aux frais du promoteur peu en importe la raison;
- Lorsqu'une éolienne émet des bruits supérieurs à la norme en raison de bris ou autres raisons; celle-ci devrait être mis en arrêt ou cesser son activité jusqu'à sa réparation complète;
- Avec l'expérience d'Axor, il faut se protéger contre le morcellement des terres agricoles;
- Lors de la construction, respecter la vie des résidents (vitesse, poussière, sécurité, remise en état des routes);

Je joins à la demande une pétition des résidents du village qui s'opposent à la construction d'éoliennes trop près des limites du village.



Signature

95-03-2006

Date

Nom : GHISLAIN LAMARRE

Adresse : _____